



CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION DE FACILITY-PROJECT

v1.6 du 01.06.2025

Les présentes conditions générales d'utilisation ont pour objet de définir les conditions d'utilisation de Facility Project.

DEFINITIONS :

« Client » désigne la personne morale qui s'inscrit et active les Services fournis par Facility Project et assume la responsabilité de l'utilisation des services et des paiements pour ces services.

« Utilisateur » désigne la personne qui à la suite d'une invitation émanant du Client, enregistre un compte Utilisateur et obtient l'accès aux Services. Les accès et privilèges ainsi obtenus et alloués à une personne physique exclusivement et ne peuvent en aucun cas être partagés entre plusieurs personnes physiques ou alloués à une entité autre qu'une personne physique.

« Guest » désigne une typologie spécifique d'Utilisateur : une personne physique qui ne fait pas partie de l'entreprise et filiale(s) du Client ; de son organisation au sens large : groupe, consortium, groupement/réseau, GIE, réseau de franchisés... qui, à la suite d'une invitation du client, dispose d'un compte utilisateur et obtiens aux services. Par exemple sont admis comme des Guests les fournisseurs, prospects, partenaires... Il est précisé que des utilisateurs disposant d'une adresse email du même nom de domaine que celui des utilisateurs internes et les utilisateurs se connectant régulièrement à Facility Project depuis une adresse IP appartenant au Client ne pourront être considérés comme « Guest ». En cas de non-respect de la définition du statut de « Guest », Facility Project se réserve le droit, à son entière discrétion, de requalifier rétroactivement en Utilisateurs les Guests ne respectant pas les conditions de statut correspondant.

« Licencié » désigne le Client, l'Utilisateur et le Guest.

CECI EXPOSE, IL EST CONVENU CE QUI SUIIT :

ARTICLE 1 : DESCRIPTION DU SERVICE

L'Éditeur met à disposition des Licenciés, la solution SaaS Facility Project accessible par le biais du réseau Internet.

1.1 RESEAU

Il revient au Licencié de souscrire un abonnement Internet et de choisir son propre opérateur d'accès à Internet.

Facility Project ne peut être tenu pour responsable des interruptions de ligne du réseau. Il attire particulièrement l'attention du Licencié sur l'importance du choix du produit de l'opérateur et notamment de l'option de secours qu'il peut offrir par la mise en place d'une ligne parallèle en cas d'interruption du réseau.

Les navigateurs préconisés pour accéder à Facility Project sont Google Chrome, et Mozilla Firefox dans leurs versions à jour.

1.2 ACCES AU SERVICE

Les Licenciés pourront se connecter à Facility Project à l'adresse <https://www.facility-project.com> ou bien directement à l'adresse <https://app.facility-project.com/> à tout moment, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, y compris les dimanche et jours fériés.

L'accès s'effectue :

- À partir des ordinateurs des Licenciés - à partir de tout ordinateur nomade - au moyen des Identifiants fournis aux Licenciés pour la première connexion.
- Les Licenciés utiliseront les Identifiants qui leur auront été communiqués lors de la première connexion à Facility Project et il leur revient de modifier les mots de passe lors de cette première connexion.

Les Identifiants sont destinés à réserver l'accès de Facility Project aux Licenciés, à protéger l'intégrité et la disponibilité du Service, ainsi que l'intégrité, la disponibilité et la confidentialité des Données du Client telles qu'enregistrées par les Licenciés dans Facility Project.

Les Identifiants sont personnels et confidentiels. Le Licencié s'engage à mettre tout en œuvre pour conserver secrets les Identifiants et les mots de passe le concernant et à ne pas les divulguer sous quelque forme que ce soit.

Les licenciés sont entièrement responsables de l'utilisation des Identifiants et des mots de passe et ils sont responsables de la garde des codes d'accès.

ARTICLE 2 : MAINTENANCE

L'Éditeur prend en charge la maintenance corrective et évolutive de Facility Project.

2.1 Maintenance corrective.

L'Éditeur procède au diagnostic de l'anomalie et met en œuvre le traitement pour sa correction.

La Maintenance accessible par mail permettant de gérer les anomalies est disponible du lundi au vendredi inclus, de 9h00 à 18h00.

(a) En cas d'anomalie bloquante (fonctionnalités inutilisables ou impossibilité d'accéder aux données et que l'on n'a pas de solutions de contournement), la prise en compte du signalement intervient sous 4 heures ouvrées.

(b) En cas d'anomalie semi bloquante (autres types d'anomalies), la prise en compte du signalement est effectuée dans les 8 heures ouvrables.

L'Éditeur s'efforce de corriger les anomalies dans les meilleurs délais.

L'Éditeur n'est pas responsable de la maintenance dans les cas suivants :

- Refus du Licencié de collaborer avec Facility Project dans la résolution des anomalies et notamment de répondre aux questions et demandes de renseignement ;
- Utilisation des Service de manière non conforme à leur destination ou à leur documentation ;
- Modification non autorisée du Service par le Licencié ou par un tiers ;
- Implantation de tous progiciels, logiciels ou système d'exploitation non compatibles avec les Service ;
- Défaillance des réseaux de communication électronique ;
- Acte volontaire de dégradation, malveillance, sabotage ;
- Détérioration due à un cas de force majeure
- Non actualisation par le licencié de son navigateur internet.

Toutefois, l'Éditeur peut prendre en charge si possible la résolution des dysfonctionnements provoqués par les cas ci-dessus listés, au tarif défini par l'Éditeur à la date d'intervention.

2.2 Maintenance évolutive.

Le Licencié bénéficie des mises à jour et évolutions fonctionnelles de Facility Project tant que Les conditions générales de vente et d'utilisation sont en vigueur.

Les interventions relatives à ce service peuvent rendre le service momentanément indisponible ce que le Licencié accepte.

Les corrections et évolutions de Facility Project sont expressément soumises aux conditions de vente et d'utilisation.

L'Éditeur se réserve le droit de procéder à des modifications dans la conception, la méthode de fonctionnement, les spécifications techniques, les systèmes et toute autre fonction des Services, et ce à tout moment sans notification préalable.

ARTICLE 3. PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Le Licencié est considéré comme responsable du traitement des données personnelles enregistrées dans Facility Project.

Dans le cadre de la mise à disposition, du fonctionnement et de l'utilisation de Facility Project, l'Éditeur est amené à collecter et traiter des données à caractère personnel concernant le Licencié. Ces données sont traitées dans le cadre des CGV contractées par le Licencié et l'Éditeur conformément à l'article 6.1-b du RGPD. Elles sont conservées sur des supports physiques et informatiques sécurisés pendant toute la durée de licence et pendant les durées de prescription légale à compter de la fin de celle-ci. Leur accès est strictement limité aux personnes habilitées à les traiter en raison de leurs fonctions.

Les informations recueillies pourront éventuellement être communiquées à des prestataires français ou européens liés à FACILITY PROJECT par contrat pour l'exécution de tâches nécessaires au fonctionnement et l'utilisation de l'outil. Dans le cadre de l'exécution de leurs prestations, les tiers n'ont qu'un accès limité aux données et ont l'obligation de les utiliser en conformité avec la législation applicable en matière de protection des données à caractère personnel.

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), les personnes concernées peuvent exercer leur droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement de leurs données ou encore de limitation et d'opposition du traitement en écrivant à dpo-facility-project@lock-t.com. Elles disposent également d'un droit de réclamation auprès de la CNIL à l'adresse <https://www.cnil.fr/fr/plaintes>.

Les données sont hébergées par l'Éditeur dans les conditions suivantes :

HEBERGEMENT ET SAUVEGARDE

Facility Project est hébergé dans les Data centers de :

- En production : Scaleway situé en France
- En back up (système redondant) : OVH cloud situé en France

Fréquence des sauvegardes : quotidienne.

En cas de perte des Données en production, le délai de restauration des sauvegardes est de 30 jours.

Même si l'Éditeur dispose de dispositif de sauvegarde sécurisée des données du Licencié, Facility Project décline toute responsabilité pour toute perte ou déformation du Contenu échangé électroniquement sur les Services ou par ceux-ci. La sauvegarde des contenus incombe entièrement aux Licenciés de la Solution Facility Project.

ARTICLE 4. DONNEES DU LICENCIÉ

Le Licencié assure la responsabilité éditoriale de l'utilisation de Facility Project.

Le Licencié est seul responsable des contenus et messages diffusés et/ou téléchargés via Facility Project.

Le Licencié est seul responsable de la qualité, de la licéité, de la pertinence des Données et contenus qu'il transmet aux fins d'utilisation des Services et de Facility Project. Il garantit en outre être titulaire des droits de propriété intellectuelle lui permettant d'utiliser les contenus. En conséquence, Facility Project sera dégagée de toute responsabilité en cas de non-conformité des contenus aux lois et règlements, à l'ordre public ou encore aux besoins du Client.

Le Licencié garantit l'Éditeur à première demande contre tout préjudice qui résulterait de sa mise en cause par un tiers pour une violation de cette garantie.

L'Éditeur ne peut pas être tenu responsable pur tout propos injurieux, discriminants ou racistes diffusés par le client ou utilisateurs au sein au sein de son interface Facility Project.

Le Licencié est entièrement responsable de l'utilisation qu'il fait des Services. A ce titre, il lui appartient de s'assurer du respect des lois nationales se rapportant à l'usage des Services en ligne. Tout Contenu téléchargé vers le serveur, transféré, édité publiquement, traité ou saisi dans les Services par le Licencié est de la seule responsabilité du Licencié.

Le Licencié s'engage à ne pas utiliser les Services dans le but d'obtenir des documents qui en eux-mêmes, ou s'ils sont envoyés à une autre partie, pourraient nuire à la réputation d'un Tiers, ou qui, de quelque manière que ce soit, pourraient aboutir à la violation d'un droit d'auteur d'un Tiers, ou qui constitueraient une diffusion d'un secret commercial, ou pourraient inciter un Tiers à commettre ou à participer à un crime, ou qui pourraient être compris comme constituant une menace, ou d'utiliser les Services de toute autre manière qui est incompatible avec l'objet du présent Contrat.